

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**ARLYSERE**

**(2, Avenue des Chasseurs Alpins 73200 ALBERTVILLE)**

**BUDGET**

**REGIE AUTONOMIE FINANCIERE**

**EAU POTABLE**

**N° SIRET : 20006899700150**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

**2025**

**NOMENCLATURE : M49**

Service de Gestion Comptable

d'Albertville

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> 20006899700150	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>EPCI CA ARLYSERE</b>
---------------------------------------	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC ALBERTVILLE

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 49 (1)

<b>Budget supplémentaire (2)</b>
----------------------------------

**BUDGET : REGIE EAU POTABLE (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

<b>I - Informations générales</b>	
Modalités de vote du budget	3
<b>II - Présentation générale du budget</b>	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
<b>III - Vote du budget</b>	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
<b>IV - Annexes</b>	
<b>A - Eléments du bilan</b>	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	21
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	31
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	33
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	34
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	36
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	37
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	38
A3.2 - Etalement des provisions	39
A4.1 - Equilibre des opérations financières	40
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	42
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	43
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	44
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	52
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	60
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	61
A6 - Etat des charges transférées	62
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	63
<b>B - Engagements hors bilan</b>	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	64
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	65
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	66
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	67
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	68
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	69
B1.7 - Etat des engagements reçus	70
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	71
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	72
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	73
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	77
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	78
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	79
<b>D - Arrêté et signatures</b>	
D - Arrêté et signatures	80

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

# I-INFORMATIONS GENERALES

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération n° 60 du 09/11/2023.

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

# **II-PRESENTATION GENERALE**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	7 135 651,80	72 950,00
+		+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
<b>E</b>			
<b>P</b>			
<b>O</b>	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 062 701,80
<b>R</b>			
<b>S</b>			
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		7 135 651,80	7 135 651,80

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	2 072 523,00	2 841 762,35
+		+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	1 670 580,79	173 695,00
<b>E</b>			
<b>P</b>			
<b>O</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 727 646,44
<b>R</b>			
<b>S</b>			
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		3 743 103,79	3 743 103,79

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	10 878 755,59	10 878 755,59
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	2 677 700,00	0,00	147 200,00	147 200,00	2 824 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 108 549,00	0,00	0,00	0,00	2 108 549,00
014	Atténuations de produits	1 260 000,00	0,00	0,00	0,00	1 260 000,00
65	Autres charges de gestion courante	26 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	71 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>6 072 249,00</b>	<b>0,00</b>	<b>192 200,00</b>	<b>192 200,00</b>	<b>6 264 449,00</b>
66	Charges financières	210 000,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
67	Charges exceptionnelles	285 000,00	0,00	4 830 928,80	4 830 928,80	5 115 928,80
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	250 000,00		0,00	0,00	250 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>6 817 249,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 023 128,80</b>	<b>5 023 128,80</b>	<b>11 840 377,80</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 634 589,00		1 992 523,00	1 992 523,00	3 627 112,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	880 000,00		120 000,00	120 000,00	1 000 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>2 514 589,00</b>		<b>2 112 523,00</b>	<b>2 112 523,00</b>	<b>4 627 112,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 331 838,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 135 651,80</b>	<b>7 135 651,80</b>	<b>16 467 489,80</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>16 467 489,80</b>
---	----------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 214 708,00	0,00	0,00	0,00	9 214 708,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 080,00	0,00	0,00	0,00	15 080,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>9 229 788,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 229 788,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>9 239 788,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 239 788,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	92 050,00		72 950,00	72 950,00	165 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>92 050,00</b>		<b>72 950,00</b>	<b>72 950,00</b>	<b>165 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 331 838,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 950,00</b>	<b>72 950,00</b>	<b>9 404 788,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>7 062 701,80</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>16 467 489,80</b>
---	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>4 462 112,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	125 993,50	24 800,00	24 800,00	170 793,50
21	Immobilisations corporelles	1 516 250,00	838 826,88	1 796 862,00	1 796 862,00	4 151 938,88
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	112 089,00	705 760,41	177 911,00	177 911,00	995 760,41
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 648 339,00</b>	<b>1 670 580,79</b>	<b>1 999 573,00</b>	<b>1 999 573,00</b>	<b>5 318 492,79</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	920 000,00	0,00	0,00	0,00	920 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>920 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>920 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 568 339,00</b>	<b>1 670 580,79</b>	<b>1 999 573,00</b>	<b>1 999 573,00</b>	<b>6 238 492,79</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	92 050,00		72 950,00	72 950,00	165 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 300,00		0,00	0,00	2 300,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>94 350,00</b>		<b>72 950,00</b>	<b>72 950,00</b>	<b>167 300,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 662 689,00</b>	<b>1 670 580,79</b>	<b>2 072 523,00</b>	<b>2 072 523,00</b>	<b>6 405 792,79</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 405 792,79</b>
---	---------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	145 800,00	173 695,00	0,00	0,00	319 495,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>145 800,00</b>	<b>173 695,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>319 495,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	729 239,35	729 239,35	729 239,35
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>729 239,35</b>	<b>729 239,35</b>	<b>729 239,35</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>145 800,00</b>	<b>173 695,00</b>	<b>729 239,35</b>	<b>729 239,35</b>	<b>1 048 734,35</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 634 589,00		1 992 523,00	1 992 523,00	3 627 112,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	880 000,00		120 000,00	120 000,00	1 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 300,00		0,00	0,00	2 300,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 516 889,00</b>		<b>2 112 523,00</b>	<b>2 112 523,00</b>	<b>4 629 412,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 662 689,00</b>	<b>173 695,00</b>	<b>2 841 762,35</b>	<b>2 841 762,35</b>	<b>5 678 146,35</b>

	+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>727 646,44</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 405 792,79</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>4 462 112,00</b>
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	147 200,00		147 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	45 000,00		45 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 830 928,80	0,00	4 830 928,80
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	120 000,00	120 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 992 523,00	1 992 523,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>5 023 128,80</b>	<b>2 112 523,00</b>	<b>7 135 651,80</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>7 135 651,80</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	72 950,00	72 950,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (6)	150 793,50	0,00	150 793,50
21	Immobilisations corporelles (6)	2 635 688,88	0,00	2 635 688,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	883 671,41	0,00	883 671,41
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>3 670 153,79</b>	<b>72 950,00</b>	<b>3 743 103,79</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 743 103,79</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	72 950,00	72 950,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>72 950,00</b>	<b>72 950,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>7 062 701,80</b>
---	---------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>7 135 651,80</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	173 695,00	0,00	173 695,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		120 000,00	120 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 992 523,00	1 992 523,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>173 695,00</b>	<b>2 112 523,00</b>	<b>2 286 218,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>727 646,44</b>
--	-------------------

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>729 239,35</b>
------------------------------------	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 743 103,79</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

# III-VOTE DU BUDGET

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>2 677 700,00</b>	<b>147 200,00</b>	<b>147 200,00</b>
60226	Vêtements de travail	8 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	180 000,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	25 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	263 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	30 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	13 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	132 600,00	30 000,00	30 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	15 600,00	15 600,00
6135	Locations mobilières	47 500,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	10 400,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	18 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	501 000,00	100 000,00	100 000,00
61551	Entretien matériel roulant	23 500,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	930 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	30 000,00	0,00	0,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00
618	Divers	71 000,00	1 600,00	1 600,00
6226	Honoraires	32 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	26 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 200,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	52 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	6 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	10 000,00	0,00	0,00
6371	Redev. dues à l'agence de l'eau par l'en	240 000,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	500,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>2 108 549,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	844 044,00	0,00	0,00
6312	Taxe d'apprentissage	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format* pro. cont.	0,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 234 345,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisat* autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	30 160,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>1 260 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
701249	Reversement redevance agence de l'eau	850 000,00	0,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisal* agence eau	410 000,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>26 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>
6518	Autres	11 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	45 000,00	45 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	15 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>6 072 249,00</b>	<b>192 200,00</b>	<b>192 200,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>210 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	220 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-10 000,00	0,00	0,00

CA ARLYSERE - REGIE EAU POTABLE - BS - 2025

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>285 000,00</b>	<b>4 830 928,80</b>	<b>4 830 928,80</b>
6711	Pénalités de retard sur marchés	5 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	10 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	120 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	150 000,00	4 830 928,80	4 830 928,80
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	250 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses Imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>6 817 249,00</b>	<b>5 023 128,80</b>	<b>5 023 128,80</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 634 589,00</b>	<b>1 992 523,00</b>	<b>1 992 523,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>880 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	880 000,00	120 000,00	120 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 514 589,00</b>	<b>2 112 523,00</b>	<b>2 112 523,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 514 589,00</b>	<b>2 112 523,00</b>	<b>2 112 523,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>9 331 838,00</b>	<b>7 135 651,80</b>	<b>7 135 651,80</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>7 135 651,80</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	81 961,98
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-91 961,98
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-10 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote ].

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	<b>Atténuations de charges (5)</b>	0,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00
70	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>9 214 708,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70111	Ventes d'eau aux abonnés	6 812 000,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	810 000,00	0,00	0,00
701251	Redevance prélèvement ressource en eau	138 000,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	45 000,00	0,00	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	387 000,00	0,00	0,00
7064	Locations de compteurs	700 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	120 000,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	202 708,00	0,00	0,00
73	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>15 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
757	Redevances des fermiers, concession..	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	15 080,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>9 229 788,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>9 239 788,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>92 050,00</b>	<b>72 950,00</b>	<b>72 950,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	90 000,00	72 950,00	72 950,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	2 050,00	0,00	0,00
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>92 050,00</b>	<b>72 950,00</b>	<b>72 950,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>9 331 838,00</b>	<b>72 950,00</b>	<b>72 950,00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>7 062 701,80</b>
--	---------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>7 135 651,80</b>
---	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

## CA ARLYSERE - REGIE EAU POTABLE - BS - 2025

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>20 000,00</b>	<b>24 800,00</b>	<b>24 800,00</b>
2031	Frais d'études	20 000,00	24 800,00	24 800,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>1 516 250,00</b>	<b>1 796 862,00</b>	<b>1 796 862,00</b>
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2128	Aménagement Autres terrains	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	1 466 250,00	1 415 862,00	1 415 862,00
2155	Outillage industriel	0,00	11 000,00	11 000,00
21561	Service de distribution d'eau	0,00	100 000,00	100 000,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	50 000,00	245 000,00	245 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	25 000,00	25 000,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>112 089,00</b>	<b>177 911,00</b>	<b>177 911,00</b>
2315.	Installat°, matériel et outillage techni	112 089,00	177 911,00	177 911,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 648 339,00</b>	<b>1 999 573,00</b>	<b>1 999 573,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1314	Subv. équipt Communes	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>920 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	920 000,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>920 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 568 339,00</b>	<b>1 999 573,00</b>	<b>1 999 573,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>92 050,00</b>	<b>72 950,00</b>	<b>72 950,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>92 050,00</b>	<b>72 950,00</b>	<b>72 950,00</b>
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	0,00	72 950,00	72 950,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	0,00	0,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	0,00	0,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	90 000,00	0,00	0,00
28188	Autres	2 050,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>2 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 300,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>94 350,00</b>	<b>72 950,00</b>	<b>72 950,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>2 662 689,00</b>	<b>2 072 523,00</b>	<b>2 072 523,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>1 670 580,79</b>
-----------------------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

CA ARLYSERE - REGIE EAU POTABLE - BS - 2025

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>3 743 103,79</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>145 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	95 000,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	40 000,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	10 800,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>145 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>729 239,35</b>	<b>729 239,35</b>
1068	Autres réserves	0,00	729 239,35	729 239,35
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>729 239,35</b>	<b>729 239,35</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>145 800,00</b>	<b>729 239,35</b>	<b>729 239,35</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>1 634 589,00</b>	<b>1 992 523,00</b>	<b>1 992 523,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>880 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	120 000,00	120 000,00
28154	Matériel industriel	0,00	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	0,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
28188	Autres	880 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>2 514 589,00</b>	<b>2 112 523,00</b>	<b>2 112 523,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>2 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 300,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 516 889,00</b>	<b>2 112 523,00</b>	<b>2 112 523,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>2 662 689,00</b>	<b>2 841 762,35</b>	<b>2 841 762,35</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>173 695,00</b>
----------------------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>727 646,44</b>
--	-------------------

CA ARLYSERE - REGIE EAU POTABLE - BS - 2025

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>3 743 103,79</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

# **IV-ANNEXES**

# A-ELEMENTS DU BILAN

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>		<b>A1.1</b>

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV – ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					13 259 520,04									
1641 Emprunts en euros (total)					13 259 520,04									
1030	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/11/2013	31/12/2017	01/01/2018	175 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret	1,750	1,750	EUR	A	C	O	A-1
1031	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/10/2014	31/12/2017	01/02/2018	143 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret	1,750	1,750	EUR	T	C	O	A-1
1032	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/11/2015	31/12/2017	01/01/2018	80 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret	1,500	1,500	EUR	T	C	O	A-1
1033	CAISSE D'EPARGNE	11/07/2017	25/09/2017	25/01/2018	340 000,00	F	Taux fixe à 1,82 %	1,820	1,820	EUR	A	P	O	A-1
1046	CAISSE D'EPARGNE	16/09/2009	25/03/2010	25/03/2011	63 814,31	V	(Euribor 12M + 0.85)-Floor -0.85 sur Euribor 12M	2,060	2,090	EUR	A	P	O	A-1
1047	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2008	25/12/2008	25/03/2009	165 000,00	F	Taux fixe à 4,83 %	4,830	4,990	EUR	T	C	O	A-1
1049	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2006	25/11/2006	01/04/2007	55 907,34	F	Taux fixe à 4,22 %	4,220	4,220	EUR	A	P	O	A-1
1051	CAISSE D'EPARGNE	19/10/2012	02/11/2012	25/02/2013	273 841,49	F	Taux fixe à 4,65 %	4,650	4,730	EUR	T	P	O	A-1
1053	CAISSE D'EPARGNE	08/11/2013	25/11/2013	25/02/2014	196 162,54	F	Taux fixe à 3,69 %	3,690	3,740	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1054	SFIL CAFFIL	14/11/2000	01/03/2001	01/03/2002	162 431,63	F	Taux fixe à 6,2 %	6,200	6,200	EUR	A	P	O	A-1
1055	SFIL CAFFIL	22/05/2008	31/03/2009	01/07/2009	452 693,94	F	Taux fixe à 4,88 %	4,880	4,880	EUR	A	C	O	A-1
1059	SFIL CAFFIL	09/12/2002	01/10/2021	01/01/2022	178 826,76	F	Taux fixe à 5,25 %	5,250	5,350	EUR	T	P	O	A-1
1060	SFIL CAFFIL	07/12/2003	01/12/2021	01/01/2022	111 162,09	F	Taux fixe à 5,19 %	5,190	5,320	EUR	M	P	O	A-1
1062	CREDIT AGRICOLE	06/06/2016	06/09/2016	06/12/2016	679 990,27	F	Taux fixe à 1,3 %	1,300	1,310	EUR	T	P	O	A-1
1063	CREDIT AGRICOLE	02/05/2017	04/08/2017	04/11/2017	373 666,67	F	Taux fixe à 1,2 %	1,200	1,220	EUR	T	C	O	A-1
1064	CREDIT AGRICOLE	02/05/2017	04/08/2017	04/11/2017	186 185,22	F	Taux fixe à 1,5 %	1,500	1,510	EUR	T	P	O	A-1
1065	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/02/2009	01/01/2018	01/02/2018	560 305,30	F	Taux fixe à 4,47 %	4,470	4,470	EUR	A	P	O	A-1
1066	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/07/2012	01/01/2018	01/08/2018	384 399,81	F	Taux fixe à 4,87 %	4,870	4,870	EUR	A	P	O	A-1
1067	CREDIT AGRICOLE	20/05/2015	27/04/2016	27/07/2016	742 600,00	F	Taux fixe à 1,7 %	1,700	1,710	EUR	T	C	O	A-1
1068	CREDIT AGRICOLE	22/11/2005	01/01/2018	07/02/2018	58 651,92	F	Taux fixe à 3,57 %	3,570	3,600	EUR	S	P	O	A-1
1069	CREDIT AGRICOLE	10/08/2016	01/01/2018	19/02/2018	73 890,39	F	Taux fixe à 1,25 %	1,250	1,260	EUR	T	P	O	A-1
1071-2023	CAISSE D'EPARGNE	28/05/2013	01/01/2023	25/02/2023	102 434,03	F	Taux fixe à 4,56 %	4,560	4,640	EUR	T	P	O	A-1
1072-2023	CREDIT MUTUEL	31/01/2012	01/01/2023	28/02/2023	127 725,72	F	Taux fixe à 5,15 %	5,150	5,250	EUR	T	P	O	A-1
1074-2023	CAISSE D'EPARGNE	27/06/2015	01/01/2023	25/01/2023	81 250,00	F	Taux fixe à 2,2 %	2,200	2,220	EUR	T	C	O	A-1
1076	SFIL CAFFIL	16/01/2008	01/10/2021	01/01/2022	130 664,85	F	Taux fixe à 4,91 %	4,910	5,000	EUR	T	P	O	A-1
1077	SFIL CAFFIL	17/03/2008	01/10/2021	01/01/2022	382 176,52	F	Taux fixe à 4,73 %	4,730	4,810	EUR	T	P	O	A-1
1079	CREDIT MUTUEL	11/01/2011	01/02/2011	30/04/2011	205 236,21	F	Taux fixe à 3,3 %	3,300	3,340	EUR	T	P	O	A-1
1082	SFIL CAFFIL	17/09/2008	01/01/2021	01/01/2022	280 000,00	F	Taux fixe à 5,23 %	5,230	5,230	EUR	A	P	O	A-1
1084	CREDIT MUTUEL	14/10/2013	26/11/2013	05/01/2014	188 032,75	F	Taux fixe à 3,6 %	3,600	3,650	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
1090	SFIL CAFFIL	10/02/2007	01/01/2021	01/01/2022	151 846,95	F	Taux fixe à 4.16 %	4,160	4,160	EUR	A	P	O	A-1
1091	SFIL CAFFIL	04/11/1999	01/05/2021	01/05/2022	16 464,47	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.4)-Floor -0.4 sur TAG 3M(Postfixé)	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1092	SFIL CAFFIL	27/12/2006	01/04/2021	01/04/2022	221 709,94	F	Taux fixe à 4.12 %	4,120	4,120	EUR	A	P	O	A-1
1094	SFIL CAFFIL	04/11/1999	01/05/2021	01/05/2022	27 440,83	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.4)-Floor -0.4 sur TAG 3M(Postfixé)	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1101	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/07/2016	01/12/2016	01/03/2017	286 507,53	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	1,100	EUR	T	P	O	A-1
1102	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/12/2009	07/07/2017	07/10/2017	23 050,66	F	Taux fixe à 4 %	4,000	4,060	EUR	T	P	O	A-1
1103	SFIL CAFFIL	25/06/2014	28/01/2015	01/05/2015	169 952,65	F	Taux fixe à 3.12 %	3,120	3,160	EUR	T	P	O	A-1
1104	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/07/2012	01/08/2012	01/09/2013	217 430,76	F	Taux fixe à 4.87 %	4,870	4,870	EUR	A	P	O	A-1
1105-2023	CAISSE D'EPARGNE	31/01/2012	01/01/2023	25/03/2023	120 208,17	F	Taux fixe à 5.18 %	5,180	5,280	EUR	T	P	O	A-1
1106	SFIL CAFFIL	06/02/2006	30/03/2006	01/01/2022	818 280,77	F	Taux fixe à 3.87 %	3,870	3,870	EUR	A	P	O	A-1
1108-Eau	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/07/2017	01/10/2017	01/01/2018	426 991,19	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,750	1,750	EUR	T	C	O	A-1
1110	CREDIT AGRICOLE	29/11/2010	13/12/2010	13/03/2011	100 000,00	F	Taux fixe à 3.25 %	3,250	3,290	EUR	T	P	O	A-1
1111	CREDIT MUTUEL	25/05/2007	27/06/2007	15/08/2007	11 000,00	F	Taux fixe à 4.2 %	4,200	4,270	EUR	T	P	O	A-1
1113	CREDIT MUTUEL	19/04/2011	20/05/2011	20/08/2011	70 000,00	F	Taux fixe à 4.2 %	4,200	4,270	EUR	T	P	O	A-1
1117	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2017	07/12/2017	25/03/2018	250 000,00	F	Taux fixe à 2.01 %	2,010	2,030	EUR	T	P	O	A-1
1122	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2008	15/01/2009	25/05/2009	193 567,34	F	Taux fixe à 4.78 %	4,780	4,850	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1150	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2020	31/12/2020	25/04/2021	3 200 000,00	F	Taux fixe à 0,61 %	0,610	0,610	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					3 000 000,00									
1681 Autres emprunts (total)					3 000 000,00									
1034	AUTRE	20/12/2010	20/12/2010	01/05/2011	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
Autre-3M	AUTRE	14/09/2023	31/12/2023	31/12/2024	3 000 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					16 259 520,04									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

**CA ARLYSÈRE - REGIE EAU POTABLE - BS - 2025**

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
						Type de taux (12)	Index (13)							
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	81 979,81	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		8 559 844,69					750 843,27	212 181,79	0,00	0,00	81 979,81	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 559 844,69					750 843,27	212 181,79	0,00	0,00	81 979,81	
1030	N	0,00	A-1	91 666,70	10,00		(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,000	8 333,33	3 666,67	0,00	0,00	3 324,07	
1031	N	0,00	A-1	71 500,00	9,83		(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,000	7 150,00	2 301,79	0,00	0,00	281,91	
1032	N	0,00	A-1	45 000,00	11,00		(Livret A(Préfixé) + 0,75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	4 000,00	1 484,50	0,00	0,00	246,09	
1033	N	0,00	A-1	231 869,72	12,07		Taux fixe à 1,82 %	1,820	15 970,32	4 220,03	0,00	0,00	3 656,50	
1046	N	0,00	A-1	47 452,20	15,23		(Euribor 12M + 0,85)-Floor -0,85 sur Euribor 12M	4,660	2 533,98	2 208,31	0,00	0,00	1 128,97	
1047	N	0,00	A-1	60 000,00	3,98		Taux fixe à 4,63 %	4,990	15 000,00	2 662,03	0,00	0,00	36,23	
1049	N	0,00	A-1	40 185,07	11,25		Taux fixe à 4,22 %	4,220	2 640,82	1 695,81	0,00	0,00	1 183,88	
1051	N	0,00	A-1	95 803,79	2,90		Taux fixe à 4,65 %	4,730	30 469,96	3 928,68	0,00	0,00	295,37	
1053	N	0,00	A-1	80 640,87	3,90		Taux fixe à 3,69 %	3,740	19 063,49	2 713,87	0,00	0,00	220,91	
1054	N	0,00	A-1	24 825,57	0,17		Taux fixe à 6,2 %	6,200	24 825,57	1 539,19	0,00	0,00	0,00	
1055	N	0,00	A-1	301 795,99	13,50		Taux fixe à 4,88 %	4,880	21 556,85	14 727,64	0,00	0,00	6 799,65	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice		
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1059	N	0,00	A-1	136 808,06	13,00	F	Taux fixe à 5,25 %	5,350	7 355,16	7 039,20	0,00	1 680,19	
1060	N	0,00	A-1	86 628,37	14,00	F	Taux fixe à 5,19 %	5,320	4 298,48	4 394,96	0,00	344,25	
1062	N	0,00	A-1	348 975,47	6,68	F	Taux fixe à 1,3 %	1,310	49 790,88	4 294,60	0,00	259,29	
1063	N	0,00	A-1	196 333,43	7,59	F	Taux fixe à 1,2 %	1,220	25 333,32	2 272,82	0,00	324,90	
1064	N	0,00	A-1	102 937,64	7,59	F	Taux fixe à 1,5 %	1,510	12 620,82	1 473,30	0,00	210,74	
1065	N	0,00	A-1	269 511,46	4,08	F	Taux fixe à 4,47 %	4,470	49 293,98	12 047,16	0,00	8 996,07	
1066	N	0,00	A-1	135 041,76	2,58	F	Taux fixe à 4,87 %	4,870	42 891,21	6 576,53	0,00	1 857,42	
1067	N	0,00	A-1	521 400,00	16,32	F	Taux fixe à 1,7 %	1,710	31 600,00	8 662,36	0,00	1 457,16	
1068	N	0,00	A-1	31 731,02	6,10	F	Taux fixe à 3,57 %	3,600	4 419,52	1 093,70	0,00	387,30	
1069	N	0,00	A-1	37 857,93	6,63	F	Taux fixe à 1,25 %	1,260	5 409,30	447,94	0,00	46,19	
1071-2023	N	0,00	A-1	86 953,97	8,65	F	Taux fixe à 4,56 %	4,640	8 282,63	3 824,81	0,00	348,78	
1072-2023	N	0,00	A-1	104 987,87	7,16	F	Taux fixe à 5,15 %	5,250	12 271,92	5 172,40	0,00	397,91	
1074-2023	N	0,00	A-1	68 750,00	10,82	F	Taux fixe à 2,2 %	2,220	6 250,00	1 460,94	0,00	248,26	
1076	N	0,00	A-1	99 114,62	13,00	F	Taux fixe à 4,91 %	5,000	5 452,74	4 767,14	0,00	1 136,93	
1077	N	0,00	A-1	290 335,68	13,25	F	Taux fixe à 4,73 %	4,810	15 765,43	13 455,97	0,00	3 210,71	
1079	N	0,00	A-1	7 920,81	0,08	F	Taux fixe à 3,3 %	3,340	7 920,81	65,35	0,00	0,00	
1082	N	0,00	A-1	173 543,45	13,00	F	Taux fixe à 5,23 %	5,230	8 714,49	9 076,32	0,00	8 596,60	
1084	N	0,00	A-1	77 079,54	3,76	F	Taux fixe à 3,6 %	3,650	18 246,75	2 530,37	0,00	500,08	
1090	N	0,00	A-1	112 042,49	12,00	F	Taux fixe à 4,16 %	4,160	6 671,07	4 660,97	0,00	4 371,27	
1091	N	0,00	A-1	3 658,74	1,33	V	(TAG 3M(Posifixe) + 0,4)-Floor-0,4 sur TAG 3M(Posifixe)	3,820	1 829,39	87,75	0,00	6,75	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Annuité de l'exercice			Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)		Charges d'intérêt (15)			
1092	N	0,00	A-1	158 937,06	11,25	F	Taux fixe à 4.12 %	4,120	10 504,99	6 548,21	0,00	4 569,56	
1094	N	0,00	A-1	6 097,97	1,33	V	(TAG 3M(Posifixe) + 0.4)-Floor-0.4 sur TAG 3M(Posifixe)	3,820	3 048,98	146,25	0,00	11,25	
1101	N	0,00	A-1	187 811,89	11,92	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	14 726,54	1 997,10	0,00	152,74	
1102	N	0,00	A-1	3 298,30	0,77	F	Taux fixe à 4 %	4,060	3 298,30	82,87	0,00	0,00	
1103	N	0,00	A-1	80 807,99	5,08	F	Taux fixe à 3.12 %	3,160	14 392,90	2 353,90	0,00	339,60	
1104	N	0,00	A-1	76 384,59	2,58	F	Taux fixe à 4.87 %	4,870	24 260,86	3 719,93	0,00	1 050,63	
1105-2023	N	0,00	A-1	100 845,40	7,98	F	Taux fixe à 5.18 %	5,280	10 454,96	5 022,88	0,00	65,03	
1106	N	0,00	A-1	479 673,74	10,00	F	Taux fixe à 3.87 %	3,870	35 807,70	18 563,37	0,00	17 129,90	
1108-Eau	N	0,00	A-1	323 924,31	21,75	V	(Livret A(Prefixe) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Prefixe)	4,000	14 723,84	11 630,63	0,00	2 043,34	
1110	N	0,00	A-1	53 995,90	10,95	F	Taux fixe à 3.25 %	3,290	4 153,45	1 704,59	0,00	76,49	
1111	N	0,00	A-1	1 926,38	2,37	F	Taux fixe à 4.2 %	4,270	746,43	69,26	0,00	6,20	
1113	N	0,00	A-1	29 392,43	6,39	F	Taux fixe à 4.2 %	4,270	4 018,98	1 171,74	0,00	118,41	
1117	N	0,00	A-1	192 116,97	17,98	F	Taux fixe à 2.01 %	2,030	8 952,28	3 794,36	0,00	51,13	
1122	N	0,00	A-1	82 279,59	3,40	F	Taux fixe à 4.78 %	4,850	19 134,16	3 987,59	0,00	1 844,55	
1150	N	0,00	A-1	2 799 999,95	26,07	F	Taux fixe à 0.61 %	0,610	106 666,68	16 836,00	0,00	2 966,40	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		2 850 000,00					150 000,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		2 850 000,00					150 000,00	0,00	0,00	0,00
1034 Autre-3M	N	0,00	A-1	0,00	5,33			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)	N	0,00	A-1	2 850 000,00	19,00			0,000	150 000,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>11 409 844,69</b>					<b>900 843,27</b>	<b>212 181,79</b>	<b>0,00</b>	<b>81 979,81</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

## A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (csp) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déductible de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les Intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV  
A1.4

## A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Écarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Écarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	49	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 323 354,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV  
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture					Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/668	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	Catégorie d'emprunt (8)
		Taux payé		Taux reçu (7)		Niveau de taux					
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux						
Taux fixe (total)						0,00	0,00				
Taux variable simple (total)						0,00	0,00				
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00				
<b>Total</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 3000 €	14-09-2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subv Equipt Départements	80	14/09/2023
L	Subv Equipt Etat et établissements nationaux	80	14/09/2023
L	Subv Equipt Régions	80	14/09/2023
L	Subv Equipt Communes	80	14/09/2023
L	Subv Equipt Groupements de collectivités	80	14/09/2023
L	Subv Equipt Autres	80	14/09/2023
L	Concessions et droits assimilés	2	14/09/2023
L	Matériel industriel	10	14/09/2023
L	Matériel spécifq d'exploitation : service de distribution d'eau	10	14/09/2023
L	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10	14/09/2023
L	Matériel de transport : Camions/véh industriels/transpts collect	10	14/09/2023
L	Bâtiments d'exploitation	40	14/09/2023
L	Installations complexes spécialisées	40	14/09/2023
L	Autres immobilisations corporelles	10	14/09/2023
L	Frais d'études	5	14/09/2023
L	Matériel de transport : Voitures	5	14/09/2023
L	Agencements et aménagements de TERRAINS BÂTIS	20	14/09/2023
L	Agencements et aménagements AUTRES TERRAINS	20	14/09/2023
L	Outillage industriel	10	14/09/2023
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	14/09/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	3	14/09/2023
L	Installgénérales agencts aménagts des bâtiments d'exploitation	10	14/09/2023
L	Réseaux d'assainissement	80	14/09/2023
L	Matériel spécifq d'exploitation : service d'assainissement	10	14/09/2023
L	Matériel de bureau et informatique	5	14/09/2023
L	Agencements et aménagements de TERRAINS NUS	20	14/09/2023
L	Bâtiments administratifs	40	14/09/2023
L	Réseaux d'adduction d'eau	80	14/09/2023
L	Installgénérales agencts aménagts des bâtiments administratifs	10	14/09/2023
L	Mobilier	5	14/09/2023
L	Subv. équipt Autres E.P.L.	80	14/09/2023
L	Installations matériels et outillage techniques -Autres	10	15/05/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>A3.1</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des Immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

*Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	727 646,44	727 646,44	727 646,44
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	1 496 885,79	-1 496 885,79	-1 496 885,79	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 496 885,79	-769 239,35	-769 239,35	727 646,44

*Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00	729 239,35	729 239,35	729 239,35
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 496 885,79	-769 239,35	-769 239,35	727 646,44
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 496 885,79	-40 000,00	-40 000,00	1 456 885,79

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	1 010 000,00	72 950,00	72 950,00	1 082 950,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	2 514 589,00	2 112 523,00	2 112 523,00	4 627 112,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 504 589,00	2 039 573,00	2 039 573,00	3 544 162,00

**CA ARLYSERE - REGIE EAU POTABLE - BS - 2025**

*(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.*

*(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés*

*(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"*

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I 1 010 000,00</b>	<b>72 950,00</b>	<b>II 72 950,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>920 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	920 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>90 000,00</b>	<b>72 950,00</b>	<b>72 950,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	90 000,00	72 950,00	72 950,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 2 514 589,00</b>	<b>2 112 523,00</b>	<b>VI 2 112 523,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>2 514 589,00</b>	<b>2 112 523,00</b>	<b>2 112 523,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	120 000,00	120 000,00
28154	Matériel industriel	0,00	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	0,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
28188	Autres	880 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	1 634 589,00	1 992 523,00	1 992 523,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

**ADMINISTRATION GENERALE (1)**  
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	45 000,00
6542	Créances éteintes	45 000,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>45 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 992 523,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 992 523,00</b>
<b>D 002 (5)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		<b>2 037 523,00</b>

## A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>R 002 (5)</b>		<b>7 062 701,80</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>7 062 701,80</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

**EAU BEAUFORTAIN (1)**  
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>D 002 (5)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>0,00</b>

## A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

**EAU RAL HCS (1)**  
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	147 200,00
6132	Locations immobilières	15 600,00
618	Divers	1 600,00
61523	Réseaux	100 000,00
611	Sous-traitance générale	30 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>147 200,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	120 000,00
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	120 000,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>120 000,00</b>
	<b>D 002 (5)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>267 200,00</b>

## A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>72 950,00</i>
777	<i>Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice</i>	<i>72 950,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>72 950,00</b>
<b>R 002 (5)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>72 950,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

**EAU VA (1)**  
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>D 002 (5)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>0,00</b>

## A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>R 002 (5)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

**ADMINISTRATION GENERALE (1)**  
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	143 692,50
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>143 692,50</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>D 001 (4)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		<b>143 692,50</b>

## A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	729 239,35
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>729 239,35</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>R 001 (4)</b>		<b>727 646,44</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>1 456 885,79</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

**EAU BEAUFORTAIN (1)**  
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	209 709,46
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>209 709,46</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>D 001 (4)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		<b>209 709,46</b>

## A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	173 695,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>173 695,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>R 001 (4)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>173 695,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

**EAU RAL HCS (1)**  
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	216,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	376 736,55
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>376 952,55</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>D 001 (4)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		<b>376 952,55</b>

## A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 992 523,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 992 523,00</b>
<b>R 001 (4)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>1 992 523,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

**EAU VA (1)**  
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	11 919,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	883 671,41
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>895 590,41</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	72 950,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>72 950,00</b>
D 001 (4)		0,00
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		<b>968 540,41</b>

## A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>R 001 (4)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b> <b>COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b> <b>COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrite le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

# **B-ENGAGEMENTS HORS BILAN**

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE</b>		<b>B1.1</b>

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT</b>	<b>B1.5</b>

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III	
									Part investissement		Part financement III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			Part fonctionnement II
Marchés de partenariat (1)													
									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

# **C-AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1.1

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent adm		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		12,00	0,00	12,00	0,00	8,00	8,00
Agent maintenance		8,00	0,00	8,00	0,00	2,00	2,00
Agent releveur		2,00	0,00	2,00	0,00	4,00	4,00
Ingénieur		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien Instructeur		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		13,00	0,00	13,00	0,00	9,00	9,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

**CA ARLYSERE - REGIE EAU POTABLE - BS - 2025**

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agent adm		ADM		0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Agent maintenance		TECH		0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Agent releveur		TECH		0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Ingénieur		TECH		0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Technicien Instructeur		TECH		0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cotés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-23-3 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance de cadre d'un emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-1 : Absence de cadre d'un emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes de moins de 1 000 habitants.  
 332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pour tout le territoire de la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la durée de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 332-8-7 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 332-5 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).  
 333-1 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-10 : Collaborateurs de direction.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes délégués.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Agent du BP employés sur le budget Eau		13	582 352,00
Agents de l'Assainissement employés sur le budget Eau		11	261 692,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		24	844 044,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

**D-ARRETE ET SIGNATURES**

Le Budget supplémentaire 2025 de la Régie à autonomie financière « Eau » de la Communauté d'Agglomération Arlysère a été présenté par Christian RAUCAZ lors de la séance ordinaire du Conseil Communautaire convoquée le 19 juin 2025 qui s'est déroulée le Jeudi 26 juin 2025 à 18h00 à la Halle Olympique à ALBERTVILLE (Savoie).

Nombre de membres en exercice : 73  
 Nombre de délégués présents : 45 dont 43 titulaires et 2 suppléants  
 Nombre de délégués représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 63 Vote pour : 63 073-200068997-20250626-2025\_06\_26\_D105-BF  
 Vote contre : 0 Accusé certifié exécutoire  
 Abstentions : 0 Réception par le préfet : 01/07/2025  
 Publication : 01/07/2025

**Les membres du Conseil Communautaire**

*[The area contains numerous handwritten signatures in various colors (black, blue, red) over a grid of names, which are mostly illegible due to the handwriting.]*

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la publication le 01/07/2025 et de la transmission en Sous-Préfecture d'Albertville le 01/07/2025

